

à Troyes, le 27 mai 2020

CENTRE DE DÉPISTAGE COVID-19 DU CH DE TROYES

Afin de casser la chaîne de transmission de la maladie, le CH de Troyes étend son dispositif de dépistage en réalisant des tests virologiques (via prélèvement nasal par écouvillon) en accès piétons ou depuis son véhicule (en drive) sur rendez-vous.

Depuis les débuts de la crise sanitaire, le CH de Troyes avait mis en place un centre de dépistage situé dans le bâtiment de chirurgie ambulatoire de l'hôpital Simone Veil. Dans le nouveau contexte d'élargissement progressif de l'activité à l'hôpital et donc de réorganisation des lieux de prise en charge, ce centre de dépistage a été déplacé depuis le 18 mai 2020 au niveau du dépose-minute du nouveau bâtiment d'hospitalisation avec un accès piétons. Au même endroit, un nouveau service de dépistage en drive s'y ouvre à compter de ce jeudi 28 mai.



VOTRE CONTACT COMMUNICATION

Romain
ALLARD

Tél. : 03 25 49 49 52
romain.allard@ch-troyes.fr

Pour quels patients ?

Toute personne ayant une prescription médicale ou contactée par l'Assurance Maladie.

Comment ?

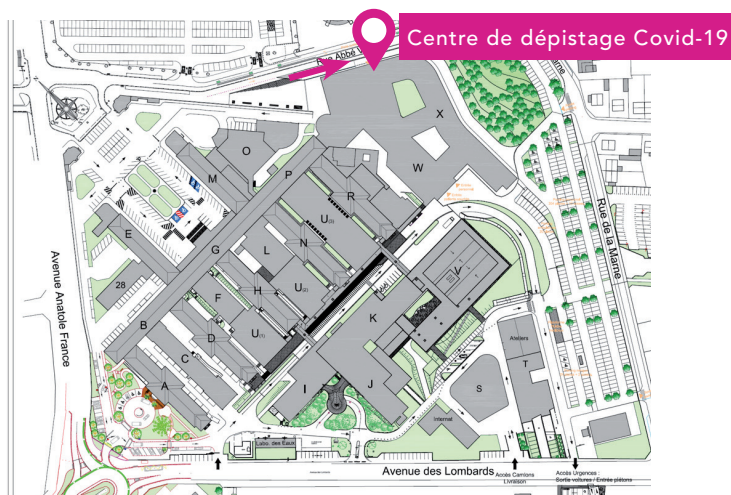
Uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone au 03 25 49 77 78. Cette ligne téléphonique dédiée à la prise de rendez-vous du dépistage Covid-19 à l'hôpital Simone Veil est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

Quand ?

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 16h30, le samedi de 9h à 17h30 et le dimanche de 9h à 13h.

Où ?

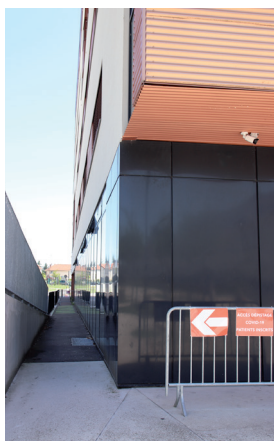
Rue Abbé Velut,
à hauteur du
dépose-minute du
nouveau bâtiment
d'hospitalisation de
l'hôpital Simone Veil.



à Troyes, le 27 mai 2020



Accès véhicules rue Abbé Velut

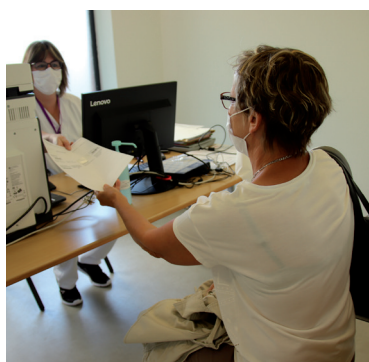


Accès piétons au pied
du parvis de l'hôpital



Zone d'arrivée drive et piétons
donnant sur le centre de dépistage

Les patients sont accueillis sur rendez-vous par une équipe composée d'un binôme infirmier et d'une secrétaire médicale. Les patients en mode «drive» bénéficient d'un dépistage au dépose-minute sans sortir de leur véhicule. Les patients en mode «piéton» bénéficient d'un dépistage dans une salle équipée située à l'entrée du centre de dépistage (photos ci-dessous à droite).



Les patients doivent porter un masque et présenter leurs documents administratifs (carte d'identité, carte vitale et ordonnance le cas échéant). Une fois le test réalisé, il leur est demandé de rester confinés à leur domicile et de respecter les mesures barrières dans l'attente du résultat 24h à 48h après le test.

Dans certains cas très spécifiques, des tests sérologiques pourront être réalisés sur prescription médicale en mode «piéton».

Les tests de dépistage Covid-19 sont couverts à 100% par l'Assurance Maladie.